Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20261026-DELIB942026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-six du mois d'octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Guylène LAMBERT, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Ségolène SAVARY, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis NICOLLE
Date d'envoi de la convocation : 21 octobre 2026
Absents : Mme Maëva FOUGERES BLIE, M. Antoine MAURET
Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 94/2026 – 5.2 DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégations au Maire :
Conformément à la délégation consentie à Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°30/2026 en date du 30 mars 2026 :

- **Au titre des dépenses de marchés de travaux, de fournitures et de services inférieures à 10 000 € HT ainsi que tous les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :**

OBJET	MONTANT
Diagnostic environnemental du milieu souterrain (réalisation 7 logements locatifs sociaux , rue de saint-malo) – Ginger Burgeap	2 280 € HT – 2 736 € TTC
Rampe escalier parvis église – Chaumet sas	2 520 € HT – 3 024 € TTC
Grattage voirie basse rue – Potin tp	750 € HT – 900 € TTC
3 tablettes – Ecole du vieux chêne - Sidetech	884.49 € HT – 1 061.39 € TTC
Curage fossés et accotements – sas JAN	2 800 € HT soit 3 360 € TTC
Feu tricolore – ERS	2 840 € HT soit 3 408 € TTC

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20261026-DELIB942026-DE

Panneau financement atelier technique - diazo	
Audit énergétique maison de santé - Batitherm	4 020 € HT soit 4 824 € TTC
Division propriété bâtie AC 93 - Eguimos	1 251 € HT soit 1 501.20 € TTC
Achat 3 climatiseurs – Leroy Merlin	1 372.50 € HT soit 1 647 € TTC
Marché de réhabilitation d'un immeuble en une cellule commerciale et 3 logements locatifs sociaux – lot 4 Charpente Bois – avenant n°1 – Entreprise DARRAS	36.28 € TTC

- **Au titre des virements de crédits – décisions modificatives**
  - **Virement de crédit n°03/2026**

Code INSEE			
35259	COLLECTIVITE DE SAINT-BROLADRE - COMMUNE DE SAINT-BROLADRE	VI n° 3	2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

VIREMENT DE CREDITS ACHAT DEFIBRILLATEUR

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2157 : Matériel et outillage technique	1 158.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	1 158.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 158.00 €	1 158.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 158.00 €	1 158.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 30 octobre 2026
et transmission en Préfecture, le 30 octobre 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 26 octobre 2026
Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis NICOLLE

Le Maire
Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh